

## **CAHIER DES CHARGES 2019 D'UN RASSEMBLEMENT INTERMEDIAIRE**

Le club organisateur d'un rassemblement intermédiaire du Championnat de France de Tourisme prend l'engagement de respecter le règlement du championnat de France et ce cahier des charges. Il doit accueillir les participants dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

### **1/ Format de l'intermédiaire**

L'organisateur est libre du format de son intermédiaire quant à sa forme et sa durée.

Elle peut prendre la forme d'une balade, d'un rallye touristique, d'une participation à une activité touristique ou autre...

### **2/ Règlement particulier**

L'organisateur doit préciser dans le règlement particulier de son intermédiaire sa durée, son tarif ainsi que celui des options éventuelles.

### **3/ Inscriptions**

La tarification est à la discrétion de l'organisateur.

En cas d'organisation ouverte à des non-licenciés et de places limitées, une période d'inscription réservée aux licenciés FFM tourisme doit être prévue.

### **4/ Accueil**

Prévoir un accueil de départ avec possibilité pour les participants de bénéficier de toilettes.

Prévoir la possibilité de prendre un petit-déjeuner en cas de départ en matinée.

Si l'hébergement n'est pas prévu, indiquer des adresses d'hébergement notamment pour les arrivants de la veille.

### **5/ Parcours**

Les parcours doivent être cohérents en termes de temps et kilomètres avec le respect du code de la route.

Des pauses en nombre suffisant doivent être prévues.

En cas de balade encadrée, l'encadrement doit être en nombre suffisant.

### **6/ Pointage**

La première case du carnet de pointage des participants est tamponnée à l'arrivée sur le rassemblement et la seconde en fin de balade.

**Le pointage doit être effectué avant 17h00 le dernier jour de la manifestation.**

Dans tous les cas le nom et le numéro de licence des participants figureront sur le rapport de clôture avec mention de participation ou non à la balade déclarée.

### **7/Classement et remise de prix.**

Hormis pour une épreuve de type rallye touristique, le classement et la remise de prix aux participants sont facultatifs.

### **8/ Rapport de clôture**

Pour pouvoir bénéficier du soutien financier à l'organisation, le rapport de clôture, **impérativement accompagné de la liste des participants**, doit être renvoyé à la ligue pour visa dans un délai de 15 jours.

Le rapport de clôture comprendra la liste des participants licenciés, leur numéro de licence, leur statut pilote ou passager ainsi que la catégorie de la motocyclette utilisée et la participation ou non à la balade.

### **Important :**

**Ce document permet un contrôle fiable sur le réel passage du participant à votre intermédiaire.**

**Seul le cachet du club ou de l'organisation** sera pris en compte pour valider la participation à l'étape.

L'inscription effective et la participation sont obligatoires.

Le participant devra présenter son carnet au pointage F.F.M lors des CFT afin d'enregistrer effectivement ses participations.

### **Information Club et / ou Organisation pour une étape intermédiaire**

Nom du Moto-Club ou Organisation : .....

N° informatique : C .....

Date de l'intermédiaire : du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....

Nom de l'intermédiaire : .....

Lieu de l'intermédiaire : ..... Département : .....

Cachet du Moto-Club ou Organisation qui apparaîtra sur le Carnet de Pointage :\*

\* : Champs obligatoires.

**Le club candidat à l'organisation d'une intermédiaire du Championnat de France de Tourisme prend l'engagement de respecter dans son intégralité le présent cahier des charges et de se conformer au règlement du Championnat de France de Tourisme.**

Date :

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)